



Droit de passage sur mon terrain

Par **san1607**, le **26/11/2008** à **17:43**

bonjour, rnvoilà je possède une parcelle devant mon garage et ce depuis 11 ans; seulement voilà depuis Aou^t dernier une pharmacie s'est implanté près de che moi et a du empiéter sur mon passage, aussi, pour ce faire la municipalité nous a proposer de racheter le terrain et après négociation, man mari a demander un échange de terrain mais il n'a signé qu'un plan provisoire et moi je n'ai rien signé du tout car je n'étais pas d'accord; or, la maison est sur nos 2 noms.rnDepuis les travaux et le parking a été effectué; de plus, ils m'ont mis une grosse bordure devant mon garage.rnQue puis-je faire?rnAu bout de combien de temps cette "servitude" sera considérée comme acquise?rnPuis-je demandé un dédommagement en droit de passage puisque le terrain sur lequel les clients de la pharmacie passe tout les jours m'appartient toujours?rnD'avance merci